

Date: Mercredi 21 mai 2008 à 23:00:00

Sujet: Ufologie

Le GEIPAN est-il un gage de confiance et de sérieux ?

Le 14 mars 2005, à 22h54, au-dessus de la ville vosgienne de Raon l'Étape, j'ai observé durant 15 à 20 secondes un objet volant non-identifié. Si tôt l'observation réalisée, j'en ai fait le signalement sur plusieurs forums d'ufologie, quelques associations comme le SPICA, le CNEGU et le lendemain, je me suis rendu à la brigade de gendarmerie de Raon l'Étape pour signaler mon observation.

Par la suite, Patrice Seray (enquêteur privé indépendant) s'est déplacé sur les lieux pour prendre des mesures et consigner mon témoignage.

En octobre 2005, Nathalie Strotzer (membre du GREPI) a réalisé une reconstitution graphique de l'objet volant que j'avais observé. Le voici (ne pas tenir compte du décor) :

http://membres.lycos.fr/nousnesommespasseurs/Raon-l-etape-14_mars_2005-22h54%20copy.jpg et voici ce que cela pouvait donner avec le véritable décor, à quelques détails près au niveau de l'OVNI : <http://signes.coza.net/forum/illustrations/raon-test2.jpg> (réalisé par Mathieu Cozanet).

Depuis que j'ai témoigné en gendarmerie, je n'avais plus jamais eu de nouvelles de sa part. Lorsque j'ai appris en décembre 2006 que le GEIPAN allait mettre en ligne ses archives OVNI, je me suis réjoui en pensant que peut-être, j'y verrais les conclusions des personnes qui avaient traité mon témoignage.

En décembre 2007, ne voyant toujours pas mon témoignage apparaître, j'ai envoyé un e-mail au GEIPAN afin de savoir deux choses. Premièrement, quand il comptait mettre en ligne mon observation. Deuxièmement, ce qu'il comptait en faire. Comme vous pouvez le constater ci-dessous, leur réponse oublie ma seconde demande :

E-mail de geipan@cnes.fr du 22/01/2008 à 12h30.

Monsieur,

Nous vous remercions de votre intérêt pour les phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Nous avons bien reçu votre déposition et le cas de RAON L'ETAPE fera partie des cas mis en ligne sur le site du GEIPAN lors du prochain export. Celui-ci devrait avoir lieu dans le courant du mois de mars. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site.

Cordialement,

GEIPAN

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES.

Le 18 mai 2008, une amie m'averti que mon observation a été mis en ligne sur le site du GEIPAN. Je me rends sur la page en question et là, stupéfaction ! Dès le lendemain, je décide d'envoyer un e-mail au GEIPAN dont je vous laisse découvrir le contenu plus bas. J'espère que cet exemple démontrera ce qu'il y a à démontrer vis-à-vis du gage de sérieux qu'est sensé garantir le GEIPAN, organe du prestigieux CNES. J'ai d'ailleurs oublié de mentionner que dans le récit de mon témoignage, je n'ai jamais parle de bande rouge au gendarme, mais d'une série de carrés rouge-orangés, comme le fer fondu à la chaleur. Si d'autres personnes ont constaté également des anomalies concernant leur témoignage mis en ligne par le GEIPAN, qu'il n'hésite pas à se manifester.

Bernard Fayard

Exemplaire de l'e-mail envoyé au GEIPAN le 19/05/2008, 16h53, ayant pour titre : Réclamation.

Bonjour,

Je vous contacte au sujet du Témoignage N° 2005309959 [PV 0382].
http://www.cnes-geipan.fr/geipan/regions/lor/etude_2005-03-01642.html
Je suis le témoin.

Sur votre page Internet dont le lien est :
http://www.cnes-geipan.fr/geipan/tem/2005309959_0382_1.html , vous mentionnez ceci me concernant : "Crédibilité : Pas crédible".

J'aimerais connaître les éléments vous permettant de me juger non crédible.

Premièrement, j'ai fait mon devoir de citoyen en témoignant à la gendarmerie la plus proche.

Deuxièmement, vu l'amabilité de l'accueil qui m'a été réservé et des propos qui m'ont été dit, j'ai du persévérer dans ma volonté de signaler mon observation.

Troisièmement, comme si cela ne suffisait pas, je me suis déplacé au total 3 fois à la brigade de Raon l'Etape.

Car bien évidemment, les gendarmes ont toujours plus important à faire.

Si votre jugement est sans fondements, vous serez prié de retirer cette mention qui fait de moi une personne non crédible. Le fait que le document soit anonyme n'empêche pas qu'il est possible à n'importe qui de me connaître vu que je ne fais pas partie des gens qui ont honte d'avoir vu ce que j'ai vu. Si encore vous aviez décroché votre combiné ou usé de votre boîte e-mail pour me contacter, peut-être auriez-vous pu vous rendre compte que je ne suis pas moins crédible qu'un gendarme me déclarant avoir lui aussi réalisé une observation de la sorte. La réponse du GEIPAN fut

une personne sous traitement médical (quelqu'en soit la nature) n'est pas considérée comme crédible et donc son témoignage est retiré des fichiers internets avec la mention: "Pas crédible".

Par ailleurs, à la lecture de votre page, je constate ceci : "Heure de l'observation - Chiffrée : 22 heures - 24 heures". J'ai bien signalé à la gendarmerie qu'il était 22h54 sur l'horloge de mon véhicule. De plus, puisque j'allais chercher ma femme à la sortie de son travail à 23h, l'erreur de précision ne doit pas dépasser 1 à 2 minutes. Pourquoi choisir une tranche horaire de deux heures ? Où est l'intérêt d'être si vague dans le descriptif ?

Ensuite, je m'aperçois de ceci :

"Nature de l'observation - Non-précisé
Caractéristique de l'observation - Non-précisé
Forme globale - Non-précisé
Taille apparente - Non-précisé
Vitesse apparente - Non-précisé
Bruit - Non-précisé
Effet sur l'environnement - Aucun"

Je suis assez étonné dans la mesure où j'ai l'impression que ma déposition a été lue en diagonale. Pour la nature de l'observation, qu'entendez-vous par là ? C'est une observation d'objet volant non-identifié et surtout, non-conventionnel. Si par nature vous entendez l'identité de l'appareil observé, il y a là aussi un problème. Si mon observation se retrouve dans vos archives, c'est bien parce que la nature de l'observation reste inexplicée. Pour la taille apparente, je me souviens très bien l'avoir précisé au gendarme. 5 cm à bout de bras, étonnant que cela soit passé aux oubliettes. Le plafond nuageux n'excédant pas les 2000 mètres d'altitude ce jour là (renseignements pris chez Météo France) et compte tenu que l'appareil observé était à une hauteur angulaire de 25° environ et moi à une altitude de 350 mètres (N59), je vous laisse le soin de calculer les dimensions de l'appareil sachant qu'il se situait, en stationnaire, juste en-dessous des nuages qui passaient. D'ailleurs, le ciel n'était pas dégagé, mais légèrement nuageux, vous le précisez dans le descriptif... Paradoxale non ? Quant à la vitesse apparente, ce n'est pas vrai, cela a été précisé puisque je décrit l'appareil comme stationnaire, tournant sur lui-même lentement sur un plan horizontal et un angle d'environ 150°. Et pour le bruit, roulant fenêtres fermées, il n'y en avait aucun, vous le précisez aussi dans le descriptif détaillé... Que dois-je pensé de ce travail bâclé ? Par contre, pour son effet sur l'environnement, vous indiquez "Aucun". Vous vous êtes rendu sur place, à la verticale de la position de l'appareil pour affirmer cela ? Ou juste parce qu'il n'y a eu aucun signalement ? La réponse honnête aurait été : Non vérifié.

J'ai fait confiance en mon pays en témoignant devant les autorités compétentes. Je ne suis absolument pas satisfait de la retranscription des données que j'ai fourni en toute bonne foi. Je me sens donc floué par la gendarmerie et par le GEIPAN. J'insiste lourdement pour que vous vous donniez la peine de me contacter afin de rectifier ensemble les nombreuses

erreurs glissées dans le dossier et surtout, pour m'apprendre la ou les raisons de ma non-crédibilité. De mon côté en revanche, avec les éléments évoqués plus haut, j'ai de quoi remettre en cause la crédibilité du GEIPAN à traiter correctement les signalements d'objets volants non-identifiés. Je sais à qui m'adresser pour que cela soit connu où il faut. Et je ne suis pas le premier à remarquer de grosses lacunes dans vos retranscriptions.

Il y a des précisions à apporter au dossier, notamment au niveau de la reconstitution graphique de mon observation. Je reste donc disponible par téléphone au 06.77.38.81.45 ou par e-mail : bernardfayard@free.fr . Je conçois bien que les moyens financiers et humains ne vous permettent pas de vous investir autant que désiré sur chaque cas, mais il est préférable de donner la priorité à la qualité plutôt qu'à la quantité. Si tout le reste de votre base de données est de la même sorte, ça laisse vraiment songeur.

Bien cordialement
Bernard Fayard

PS : crédible car sain d'esprit, jusqu'à preuve du contraire.

Publication de Veritas:

<http://www.toutelaverite.com/html>

URL de cette publication

<http://www.toutelaverite.com/html/modules.php?name=News&file=article&sid=623>